

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Ref : 0001\_att\_fp\_v2

Nous, POLYNHOME déclarons :

- Notre conformité à l'arrêté BAR-TH-173 du 22 novembre 2023 « système de régulation par programmation horaire pièce par pièce »
- Le système de chauffage avec fil pilote composé à minima des deux équipements mentionnés ci-dessous est déclaré de classe B selon la norme 52120-1 pour le bâtiment résidentiel.



CONTROLLERDIN\_1



SWITCH\_1  
(En mode chauffage fil pilote)

Le nombre d'équipements SWITCH\_1 est à ajuster en fonction du nombre de radiateurs.

- Si le radiateur n'est pas équipé d'un écran indiquant la température de consigne, une sonde de température doit être installée dans la pièce.
- Le système de chauffage de classe B désigné ci-dessus, peut être déclaré de classe A lorsqu'il est utilisé avec une détection d'occupation (sous réserve d'une vérification de la compatibilité auprès de nos services techniques).

Cette attestation est également applicable au pack fil pilote sous la référence 3FP\_1 qui est composé d'un CONTROLLERDIN\_1 et de trois SWITCH\_1.

Pierre Charlès, CEO – 21/05/2024 – Paris, France

